

## Aperçu des engagements du Libéria

Les membres du Groupe de travail ont reconnu que l'ensemble de textes relatifs à l'accèsion du Libéria était de grande qualité, même pour un PMA, et qu'il contribuerait à renforcer le système

Les Listes sont les "offres finales en matière d'accès aux marchés" des gouvernements accédants qui, une fois adoptées, peuvent être consultées par tous les Membres de l'OMC.

[Ensemble de règles](#)

plus tard le 1<sup>er</sup> août 2017. Les montants des cotisations sont de 140,42 € pour la cotisation de base et de 84,588 € pour la cotisation complémentaire.

**Mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS):** L'[Accord SPS](#) sera totalement mis en œuvre à compter du 1<sup>er</sup> août 2017. Pendant la période de transition, les mesures SPS existantes seront appliquées sur une base non discriminatoire. Toute modification apportée aux lois et règlements et aux pratiques du Libéria au cours de la période de transition n'entraînera pas une compatibilité moindre avec l'Accord SPS par rapport à ce qui existait avant la date d'accession. Le Libéria engagera des consultations avec les Membres qui en feront la demande si ceux-ci estiment que des mesures appliquées pendant la période de transition ont eu une incidence défavorable sur leurs échanges.

**Mesures concernant les investissements et liées au commerce (MIC):** Toutes les lois, réglementations et autres mesures liées aux MIC appliquées au Libéria seront compatibles avec les dispositions de l'[Accord sur les MIC](#), sauf les mesures appliquées au titre d'accords en matière d'investissement, pour lesquelles une période de transition prenant fin le 1<sup>er</sup> novembre 2019 a été convenue. L

